

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2021
20H30
A LA MAÏSOU D'AMOUNT

*(Participation du public limitée à 12 personnes plus la presse, gestes barrières obligatoires :
distanciation physique, gel hydro alcoolique à disposition, salutations sans contact, masque obligatoire)*

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Emmanuelle PLAIS, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Véronique PAGES.

Absents : Rémi PATTE, Corinne CHOPIN, Marie-Thérèse PIANELLI, Geneviève MALET, Angéline ROUSSEL.

Procurations : Geneviève MALET à Didier LEGER

Votants : 11

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h40.

Mr Didier Léger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 novembre 2021,
- 2) Organisation recensement 2022,
- 3) Harmonisation du temps de travail pour les employés de la Commune,
- 4) Organisation des services en cas d'intempéries,
- 5) Promotion interne,
- 6) Contentieux antenne FREE,
- 7) Négociations avec l'ONF,
- 8) Autorisation de demander des subventions.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Informations mesures sanitaires et vie locale,
- 2) Informations intempéries,
- 3) Informations projets et travaux municipaux en cours,
- 4) Informations budgétaires,
- 5) Informations et questions diverses des élus.

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.



**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 NOVEMBRE 2021 :**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre dernier, adressé avec la convocation, est soumis à l'approbation des Conseillers municipaux. Pas de remarque.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

2) ORGANISATION RECENSEMENT 2022 :

La Commune organise les opérations de recensement entre le 5 janvier et le 3 mars 2022 selon des directives fixées par l'INSEE. Pour ce faire, le territoire est divisé en trois districts, chaque district est affecté à un agent recenseur et un coordonnateur supervise les opérations. Le coordonnateur est également agent recenseur. Ce sont donc trois personnes qui sont recrutées et rémunérées pour cette opération. Un budget de 2 400 euros est attribué et nous attendons 1750 euros de dotation de l'Etat pour ce recensement. Trois agents recenseurs sont proposés pour assurer ces tâches : Mme Christine Biarreau, Mr Jean-Baptiste Hubert et Mme Flavie Costes.

La délibération décrivant ces mesures est lue en séance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à organiser le recensement 2022 selon ces modalités.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

**3) HARMONISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DE LA
COMMUNE :**

Suite à la promulgation de la loi sur la transformation de la fonction publique (loi N°2019-828 du 6 août 2019) et à diverses instructions ministérielles dont celle du 28 septembre 2021 par exemple, nous devons confirmer l'instauration d'un régime de travail annuel de 1607 heures et mettre fin à tout régime de travail dérogatoire avant le 31 décembre 2021.

Compte tenu des directives nationales, à Saurat, pour un employé à temps plein, le régime de travail proposé pourrait être le suivant :

Durée hebdomadaire 35 h 15 mn sur cinq jours.

Durée journalière 7 h 03 mn.

Pour une année de 365 jours, on décompte : 104 repos hebdomadaires, 8 jours fériés en moyenne ne tombant pas un samedi ou un dimanche, 25 jours ouvrés de congés annuels, soit 228 jours de travail, ce qui équivaldrait à 7,04825 heures soit 7 heures et 3 minutes par jour de travail.

Toute journée chômée (jour du maire, pont, ...) devra être récupérée en temps de travail sur l'année. Le détail des mesures et les modalités d'application seront décrits dans un règlement (en projet) et par des directives et notes de service.

A la question : « Ce système ne génère pas d'heures supplémentaires ? » il est répondu en principe non, la règle de base est la récupération sauf cas jugé très exceptionnel. Le temps de récupération est égal au temps travaillé, les heures effectuées un dimanche ou un jour férié ainsi que les heures de nuit sont majorées en taux et non en temps de récupération.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces principes par une délibération.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0



4) ORGANISATION DES SERVICES EN CAS D'INTEMPERIES :

Compte tenu des difficultés rencontrées pour des interventions exceptionnelles des agents sur leur temps de repos, il est prévu d'organiser un roulement d'agent d'appel. C'est l'agent qui est appelé en premier en cas de besoin. Son horaire et ses attributions peuvent être modifiés par le supérieur hiérarchique, jusqu'à la veille à 18 heures, dans la mesure du possible. Une note de service et un planning précisent ce fonctionnement pour l'année en cours.

De plus, et suite au mécontentement d'un grand nombre d'habitants de la zone de montagne, les élus mettront au point les interventions, en cas de chute de neige, en précisant clairement les heures de début d'intervention, les circuits (itinéraire, nombre de passage, ...); les parties délibérément délaissées; l'ordre dans lequel les secteurs seront traités.

Un adjoint sera désigné pour réaliser ce travail pour le prochain conseil.

Il est proposé en Conseil Municipal de valider par délibération le programme mis au point par les élus.

Pas de vote

5) PROMOTION INTERNE :

Madame Sonia Navarro vient d'être promue Rédacteur Catégorie B. Mme Basseras avait, en son temps (mars 2020), ouvert le poste de secrétaire général de la Mairie de Saurat à ce grade. Nous pouvons donc la nommer sur place.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à nommer Madame Sonia Navarro au grade de rédacteur sur place et de laisser son poste actuel vacant. Après six mois de stagiairisation et si rien ne s'y oppose par ailleurs, nous fermerons le poste de secrétaire général catégorie C.

Pas de vote

6) CONTENTIEUX ANTENNE FREE :

Le projet d'installation d'une antenne FREE n'en finit plus de rebondir de référés en référés et de procédures en procédures. La Commune ayant été condamnée (voir compte-rendu du Conseil Municipal précédent), il a été décidé d'exécuter la sanction sans demander le pourvoi en cassation.

Monsieur le Maire va donc :

- Éditer un arrêté suspendant sa décision d'opposition à la déclaration préalable FREE ;
- Éditer un arrêté de non-opposition provisoire à la déclaration préalable FREE, en rappelant les règles applicables du PLU et en précisant que le projet n'est pas autorisé à empiéter sur le domaine public de la Commune ;
- Provisionner 1500 euros pour le paiement des frais exigé par le juge des référés.

Dans la procédure en annulation sur le fond, nous préparons un mémoire défensif complémentaire, après avoir demandé la médiation que FREE a une nouvelle fois refusé par courrier le 7 décembre dernier.

Les riverains, par courrier du 13 décembre dernier adressé aux élus municipaux, demandent à discuter avec ces élus sur les moyens à mobiliser et les actions à mener et se proposent, à cette occasion, de répondre aux questionnements des élus.

Il est proposé de répondre à cette demande en organisant une réunion d'échange entre riverains et représentants des associations engagées et les élus qui le souhaitent.



Une date sera retenue en janvier 2022. Les élus intéressés pourront s'inscrire en Mairie pour participer.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives à la mise en œuvre de ces décisions.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

7) NEGOCIATIONS AVEC L'ONF :

A) Réaménagement de cabanes

Plusieurs associations (Patrimoine, Chasse, Groupement Pastoral) nous ont sollicité pour lancer des opérations de réparation et d'aménagement sur les cabanes des estives : la Labère, l'Estibats, Coucougnac et la Doule. Il convient pour cela de mettre au point le montage administratif permettant aux associations d'exécuter les travaux, à la Commune d'assurer la maîtrise d'ouvrage et au propriétaire (ONF), d'autoriser la réalisation de ces opérations et permettre l'usage des installations.

Il est demandé de bien veiller à la préservation de ce patrimoine et de bien étudier les utilisations de ces bâtiments pour se mettre en conformité (habitat du berger ou autre, quid de l'eau et de l'assainissement ?).

B) Coupe de bois sur forêt Communale

L'ONF propose au Conseil Municipal de relancer l'organisation d'une coupe de bois sur la forêt municipale de la Rouère. Cette coupe reportée depuis deux ans, avait été proposée par le gestionnaire (ONF).

L'ONF doit nous faire parvenir ses conditions pour cette coupe d'environ 300 m³ selon deux options : vente en bois façonné ou à la mesure. Un devis et une convention devront être mis au point pour organiser cette coupe vers la fin du 1^{er} trimestre 2022.

Il est demandé si la commune peut récupérer du bois, par exemple pour les cabanes ou tout autre usage. De même il sera demandé de réorganiser une vente partielle, « dite en bord de route », aux sauratois qui s'étaient près inscrits pour environ, 30 à 40 m³.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations concernant les cabanes et la coupe

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

8) AUTORISATION DE DEMANDER DES SUBVENTIONS :

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions de type DETR, DSIL et FDAL. Les dossiers de demandes sont en cours de finalisation Ils doivent être déposés avant le 31 décembre prochain. Le détail et les caractéristiques des subventions demandées sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0



QUESTIONS DIVERSES :

1) Informations sur les mesures sanitaires et la vie locale :

La loi N° 2021-1465 du 10 novembre 2021 autorise le Gouvernement à exercer temporairement des pouvoirs exceptionnels jusqu'au 31 juillet 2022.

Retour au niveau 3 du protocole sanitaire à l'école depuis le 13 décembre.

La veille des vacances de Noël, plusieurs cas positifs parmi les élèves mais pas d'obligation de fermeture.

A noter que le repas des Aînés a été reporté.

Le Téléthon 2021, dit « Saurathon », a bien été organisé. La municipalité a participé avec un budget de 150 € et a facilité la mise en œuvre. Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de ce Saurathon : un repas, un loto et des ventes. Les promesses de dons pourraient dépasser les 3 000 €.

Sur les deux lotos annoncés, celui du Saurathon a eu lieu mais celui de l'ADAVS a été annulé.

Un concours des illuminations de fin d'année est organisé par la municipalité. Plusieurs participants sur la Commune ont réalisé de belles illuminations. Le jury délibère pour déterminer les gagnants.

Nous n'avons pas d'information sur un éventuel réveillon ou sur d'autres événements, en cette fin d'année.

2) Informations intempéries :

Les intempéries et les congés mettent en évidence les difficultés rencontrées pour composer des équipes efficaces, dès que les interventions s'avèrent urgentes et délicates. Le récent épisode nous a montré à quel point nous sommes fragiles et très limités. Plusieurs dysfonctionnements sont apparus causant plusieurs plaintes de citoyens.

Outre l'organisation du service, qui est en cours de réaménagement (voir point 4 ci-dessus), nous recherchons à compléter l'équipe technique par un quatrième agent. Les premières recherches portent sur un contrat à durée déterminée de type Parcours Emploi Compétence (PEC), subventionnable jusqu'à 80% du SMIC, sur 20h hebdo. Sur deux candidats potentiels, l'un d'entre eux ne semble pas être subventionnable pour l'instant, l'autre est en discussion.

Pour le moyen terme cet été ou cet automne, l'embauche d'un agent titulaire est à l'étude du point de vue technique, budgétaire et humain.

Madame Christelle Jauze a terminé son contrat le 20 décembre 2021.

3) Informations projets et travaux municipaux en cours :

Il convient de préparer les actions 2022 dans tous les domaines (bâtiments, voirie, véhicules, etc). La distribution de bacs individuels, prévue par le SMECTOM pour fin du 1^{er} semestre 2022, est à préparer car elle pourrait remettre en question un grand nombre de points déchets actuels.

Sans attendre, la grande opération rénovation voirie, prévue coté UBAC en 2022 (150 000€), nous prévoyons une deuxième phase de rebouchage des nids de poule. Merci de nous signaler les plus inquiétants. A noter que des tags nauséabonds ont fleuri ces derniers jours semble t il à ce sujet.

Plusieurs murs se sont écroulés, ou menacent de s'écrouler, suite aux intempéries de décembre (ancienne école du souleilhan, chemin de septfons, Caillardé, bourgaille, les tausses, par exemple)

Le camion IVECO est à nouveau en panne (problèmes de pont), ce qui explique la location d'un petit camion 3,5 tonnes. Une réparation sommaire a été effectuée mais nous sommes très inquiets sur la tenue dans le temps.

Nous n'avons quasiment pas fait de nettoyage des bas-côtés des routes communales cet automne. Un effort important a été fait pour le nettoyage des cimetières et des caniveaux.

Nous rencontrons des difficultés pour réparer les parties de toiture autour de l'église, ainsi que de nombreuses gouttières en zinc.

4) Informations budget :



Au 13 décembre 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 637 085,92 € (y compris salaires de décembre) pour une prévision annuelle de 865 220 €. Les recettes de fonctionnement s'établissent à 751 256,17 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 220 446,50 €, pour 590 241 € prévues, alors que les recettes d'investissement s'établissent à 347 393,85 €.

5) Questions diverses :

Le travail en commissions au Conseil Citoyen se poursuit. Il est prévu une assemblée plénière ouverte le 22 janvier prochain. Rappel : pour communiquer avec le Conseil Citoyen : conseilcitoyensaurat@gmail.com

La question de la circulation sur la rue de l'église et place de la Rende est posée. Il est demandé d'étudier la circulation des poids lourds et surtout des cars scolaires qui doivent pouvoir effectuer facilement une boucle autour de l'église.

Un débat s'instaure sur la circulation et le stationnement dans Saurat et tout particulièrement rue Albert Sans et place de la Rende. Il est proposé de lancer une réflexion d'ensemble sur un projet global d'aménagement du village qui pourrait être confiée au Conseil Citoyen et à une Commission Communale ad oc.

La séance du conseil municipal est close à 22h50.



Le secrétaire de séance